



Syndicat Mixte d'Aménagement de  
l'Arve et de ses Affluents  
300 Chemin des Prés Moulin  
74800 ST PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.60.14.

Compte-rendu affiché

du .....

au .....

Le Président du SM3A,  
Bruno FOREL

## Comité Syndical du 19 avril 2018

### Compte-rendu d'affichage

L'an deux mil dix-huit, le 19 avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 13 avril 2018, s'est réuni dans la salle de la Tour Carrée à Domancy sous la présidence de Monsieur FOREL, Président.

**Délégués présents :** Desaillood M., Roseren JP., Burnet G., Jacquet E., Grandjacques C. (jusqu'à la délibération D2018-03-012 incluse), Drevon P., Revenaz P., Delemontex G., Ducrettet P., Laurat Y., Zobel JP., Jacquard N., Chuard M., Sarreboubee C., Perrillat-Amedé A., Baruccand P. (à partir de la délibération D2018-03-07), Bufflier D., Rosnoblet P., Mourer I., Viviant F., Orsier C., Cochard JL., Brantus M., Forel B., Toletti D., Berthier Y., Scherrer F., Sauthier G., Laperrousz M., Soulat JL., Pelloux J., Pernat G., Bosson M. (à partir de la délibération D201-03-05), Odeyer C., Spinelli R.

**Délégués ayant donné pouvoir :** Grandjacques C. donne pouvoir à Drevon P. (à partir de la délibération D2018-03-13), Pouchot R. donne pouvoir à Forel B., Mermin JP. donne pouvoir à Chuard M., Ciclet JF. Donne pouvoir à Cochard JL., Salamon G. donne pouvoir à Sauthier G., Bosson JF. Donne pouvoir à Scherrer F.,

**Délégués titulaires excusés :** Grandjacques C. (à partir de la délibération D2018-03-13), Barrucand P. (jusqu'à la délibération D2018-03-06 incluses), Bosson M. (jusqu'à la délibération D2018-03-04 incluse), Bouchard P., Paquet X., Burnet JC., Freymann D., Anthonioz H., Vuagnoux JL., Allard A., Bougault-Grosset C., Steyer JP., Herve L., Catala G., Caul-Futy F., Noel S., Thomas G., Bouvet S., Grandcollot JJ., Forestier R., Valli S., Mauris-Demourieux B., Fournier C., Gaillard M., Moenne C., Maure S., Savoini S., Gros L., Chaffard C., Meynet-Cordonnier M., Burgniard R., Catasso N., Anchisi N.,

**Délégués présents sans voix délibérative :**

Ouverture de Séance à : 18h45

Mme Scherrer est désignée secrétaire de séance.

#### INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

**D2018-03-01. Délégation de fonctions - PORTÉ À CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N° 2018-D-030 ; 2018-D-043 ; 2018-D-044 ; 2018-D-051 à 2018-D-055 ; 2018-D-058 à 2018-D-071 ; 2018-D-073 à 2018-D-074 ; 2018-D-076 à 2018-D-081 ; 2018-D-083 à 2018-D-085 ; 2018-D-087 à 2018-D-089 ; 2018-D-91 à 2018-D-099**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : A pris connaissance** des décisions du Président 2018-D-030 ; 2018-D-043 ; 2018-D-044 ; 2018-D-051 à 2018-D-055 ; 2018-D-058 à 2018-D-071 ; 2018-D-073 à 2018-D-074 ; 2018-D-076 à 2018-D-081 ; 2018-D-083 à 2018-D-085 ; 2018-D-087 à 2018-D-089 ; 2018-D-91 à 2018-D-099 **COMMANDE PUBLIQUE**

**D2018-03-02. Fonctionnement des assemblées - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2018**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 : Approuve** le Procès-Verbal du Comité syndical du 15 mars 2018.

#### COMMANDE PUBLIQUE

**D2018-03-03. Marches Publics - MARCHE N°2018 S 04 - MARCHE TRAVAUX GESTION ENTRETIEN DES COURS D'EAU - AUTORISATION A SIGNER LES LOTS N°1, 2, 3 ET 4**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Autorise le Président à signer et exécuter le marché n° 20198 S 04 « Marché travaux gestion entretien des cours d'eau » avec comme titulaires :

- du lot n°1 « Arve Amont » le groupement ERM – Champ des Cimes
- du lot n°2 « Borne Arve Médian » le groupement ERM – Champ des Cimes - Alvéole
- du lot n°3 « Menoge Arve Aval » le groupement Gervais – Entre terres et cimes – Dupraz
- du lot n°4 « Foron Chablais Genevois » le groupement LIEN - Guignonnat

**Article 2 :** accepte les actes de sous-traitance présentés par les candidats.

**Article 3 :** autorise le Président à signer tout document afférent pour la réalisation des prestations relatives au marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

**D2018-03-04. Convention de mandat – CRUE DE 2015 : CALAMITES PUBLIQUES N°252-  
REPRISE DE BERGE SOUS OUVRAGES COMMUNAUX SUR LE FORON DE MIEUSSY AU LIEU-DIT  
LE MOULIN - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET DE FINANCEMENT AVEC  
LA MAIRIE DE MIEUSSY**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve la maîtrise d'ouvrage déléguée par la mairie de Mieussy pour assurer missions de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la reprise de berge sur le Foron de Mieussy au lieu-dit du Moulin dont les conditions sont encadrées par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée définissant les missions du SM3A et les modalités de financement de l'opération ;

**Article 2 :** Autorise le Président à signer la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage ;

**Article 3 :** Inscrit ces montants en dépense et recette au budget du SM3A, en opération pour le compte de tiers ;

**Article 4 :** Autorise le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage déléguée, notamment les avenants et les procédures réglementaires, et solliciter toute demande de subvention relative à cette action.

**D2018-03-05. Marchés publics – MARCHE 2015-PI-11BIS « MISSION DE MAITRISE  
D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN BASSIN ECRETEUR SITUÉ SUR LA COMMUNE DE  
PASSY » - AVENANT N°4**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Accepte l'avenant n°4 du maître d'œuvre représenté par le mandataire HYDRETTUDES pour procéder à l'ajustement du forfait de rémunération, suite à l'évaluation définitive du coût du projet, entraînant une augmentation de 4'947 € HT du forfait de rémunération représentant un écart de 9,6 % par rapport au marché initial ;

**Article 2 :** Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4, ainsi que tout acte afférent.

**D2018-03-06. Marchés publics – CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE RISSE – ACTION B.5.1.1.  
CHEMINEMENT DU GIFFRE EN MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE – AMENAGEMENT DU  
SECTEUR DE FLERIER – COMMUNE DE TANINGES – AVENANT N°1 AU MARCHE 2017-TVX-08**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Accepte l'avenant n°1 suivant au marché 2017-TVX-08 attribué à la société DECREMPS BTP – 326 Rue de Pierre Longue — 74800 AMANCY :

Prix	PU (€HT)	Quantité	Montant (€HT)
3.1 Décapage/profilage	1,41	450	634,50 €
4.2.1 Transfert (dans un rayon de 5 à 12km) et mise en œuvre de l'empierrement	15,6	200	3 120,00 €
4.4 Broyage mécanique des matériaux d'apports	0,75	1000	750,00 €
<b>Total avenant</b>			<b>4 504,50 €</b>
<b>Montant initial Marché €HT</b>			<b>49 156,25 €</b>
<b>Nouveau montant Marché €HT</b>			<b>53 660,75 €</b>
<b>Ecart introduit par l'avenant</b>			<b>9,16%</b>

**Article 2 :** Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### D2018-03-07. *Délégation de fonction – DELEGATION CONSENTIES AU PRESIDENT PAR LE COMITE SYNDICAL EMPORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°D2016-03-05*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

**ANNULE CE PROJET DE DELIBERATION ET REPORTE CETTE DELIBERATION A UN PROCHAIN COMITE SYNDICAL**

### D2018-03-07. *Désignation de représentants - ADHESION DU SM3A A L'ASSOCIATION ROMMA*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Accepte* l'adhésion du SM3A à l'association ROMMA pour un montant de la cotisation annuelle de 49,00 € TTC et inscrire cette dépense à la prochaine étape budgétaire ;

**Article 2 :** *Désigne* Monsieur le Président en qualité de représentant au sein de l'assemblée de l'association ;

**Article 3 :** *Autorise* le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

## COMMANDE PUBLIQUE

### D2018-03-08. *Autres contrats – CONVENTION DE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES EN VUE DE LA CANDIDATURE A L'APPEL D'OFFRE DE LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE PORTANT SUR LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS HYDROELECTRIQUES « DEVELOPPEMENT DE LA PETITE HYDROELECTRICITE »*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Approuve* la constitution d'un groupement d'opérateurs économiques en vue de la candidature à l'appel d'offre de la Commission de régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques « Développement de la petite hydroélectricité » ;

**Article 2 :** *Autorise* le président à signer la convention de groupement d'opérateur à conclure avec les opérateurs ayant manifesté l'intérêt d'exploiter les seuils et ouvrages hydrauliques du SM3A en Arve ;

**Article 3 :** *Autorise* le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette convention ;

## FINANCES LOCALES

### D2018-03-09. *Subventions - CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - FICHE ACTION N°19 : PERSONNEL TECHNIQUE – ANNEES 2017 ET 2018.*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Autorise* Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Savoie pour la mise en œuvre de la Fiche Action 19 – Personnel technique – du Contrat de territoire du Foron du Chablais Genevois pour la période 2017-2018, à hauteur de 21,5% d'une dépense totale estimée à 260'000 €, soit 56'000 €.

**Article 2 :** *Autorise* le président ou son représentant à signer tout document afférent.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

### D2018-03-010. *Autres actes de gestion du domaine public – CONTRAT DE TERRITOIRE DU FORON DU CHABLAIS GENEVOIS - VILLE LA GRAND – GESTION DE LA PARCELLE A3935 – CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU*

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** *Atteste* que la parcelle A3935 acquise sur la commune de Ville la Grand est destinée à la réalisation des travaux de renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand, qu'elle sera gérée en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau et qu'elle sera de préférence remise en herbe ou boisée ;

**Article 2 :** *Autorise* le président à notifier la présente délibération à l'agence de l'eau et à signer la convention d'aide financière pour l'acquisition de la parcelle A3935 sur la commune de Ville la Grand dans le cadre du projet de renaturation du Foron du Chablais Genevois sur les communes de Puplinge, Ambilly et Ville la Grand.

**Article 3 :** *S'engage* à rembourser toute ou partie de l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse obtenue pour son acquisition si la parcelle est revendue ou cédée intégralement ou pour partie, pour une vocation non conforme aux orientations de la convention.

**D2018-03-011. Autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR LE BASSIN VERSANT DU BONNANT (code Hydrographique V0020560)- DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve le plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant du Bonnant,

**Article 2 :** Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction des remarques issues de la concertation à l'occasion des réunions du comité de rivière concerné ainsi qu'avec les services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures au document ci-annexé ;

**Article 3 :** Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent
- le dossier d'autorisation environnementale afférent

**Article 4 :** Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant de du Bonnant au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 5 ans renouvelable une fois
- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement
- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement
- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

**Article 5 :** Autorise le Président à signer tout document afférent

**D2018-03-012. Autres actes de gestion du domaine privé – PLAN DE GESTION DES BOISEMENTS ET DES MATERIAUX SOLIDES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MENOGE (code Hydrographique V0230500) - DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Approuve les plans de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant de la Menoge

**Article 2 :** Autorise le Président à modifier et à finaliser les plans de gestion notamment en fonction de la concertation au sein du comité de rivière concerné ainsi qu'auprès des services de l'Etat, sous réserve de ne pas apporter de modifications majeures aux versions ci-jointes

**Article 3 :** Autorise le Président à déposer auprès du Préfet :

- les plans de gestions des matériaux solides et boisements et le dossier de Déclaration d'intérêt Général afférent
- le dossier de déclaration au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement.

**Article 4 :** Autorise le Président à solliciter Monsieur le Préfet en vue :

- d'approuver et d'autoriser l'exécution du plan de gestion des matériaux et des boisements du bassin versant de de la Menoge au titre de l'article L215-15 du code de l'environnement pour une durée de 5 ans renouvelable une fois
- de déclarer ces dits travaux d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement
- d'instituer une servitude au bénéfice du SM3A au titre de l'article L215-18 du code de l'environnement
- d'instruire le dossier au regard de la nomenclature loi sur l'eau conformément aux articles L214-1 à L 214-6 du code de l'environnement

**Article 5 :** Autorise le Président à signer tout document afférent.

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE**

**D2018-03-013. Autres domaines de compétence - TRAVAUX DE PROTECTION DE LA BERGE RIVE GAUCHE DU FORON DE TANINGES ENTRE LES ETS PEGUET ET LA GENDARMERIE – CRUE DE MAI 2015 : DOSSIER « CALAMITE PUBLIQUES » N°282 – DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Article 1 :** Autorise le Président à engager les démarches réglementaires nécessaires à la mise œuvre de l'opération;

**Article 2 :** Autorise le Président à déposer auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie le dossier d'autorisation et une demande pour la mise en œuvre d'une enquête publique ;

**Article 3 :** *Autorise le Président à déposer auprès de Monsieur le Maire de Tanninges une demande de déclaration préalable ;*

**Article 4 :** *Inscrit les dépenses afférentes à l'enquête publique au Budget du SM3A, d'en justifier auprès des partenaires financiers et de signer tout acte afférent à cette opération ;*

**La séance est levée à 19H50.**

*Le Président,*

*Bruno FOREL*